

souhaité—entrera-t-elle en vigueur immédiatement, ou est-ce un projet à longue échéance? J'estime que ce doit être un projet à longue échéance. Le ministre niera-t-il qu'il y a pénurie de médecins au Canada? Hier, je causais avec une dame qui s'est cassé le bras dans une chute. Elle m'a dit que'elle est allée à l'hôpital et qu'elle a dû attendre quatre heures avant l'arrivée du médecin. Je ne blâme pas le ministre de cet état de choses, mais je dis que la situation ne s'améliorera pas grâce aux contributions. Le ministre prétendra-t-il que ce bill allongera les heures de travail acceptées par les médecins. Non et non.

Le ministre ne conviendra-t-il pas que le bill diminuera les heures de travail? N'admettra-t-il pas que les médecins deviendront véritablement, dans une certaine mesure, des fonctionnaires avec la gloriole en plus, qu'ils se rendront au travail à heure fixe et le quitteront à heure fixe? Le ministre fait non de la tête. Il devra prouver de façon concluante que j'ai tort, même si je lui concède le droit de différer d'avis. J'estime que ce bill n'a pas été assez longuement mûri.

Vient ensuite la question des hôpitaux, des lits, des infirmières et des aides-infirmières, dans le cadre des soins médicaux et sous cette rubrique générale. Lorsqu'il sera mis en vigueur dans 20 mois, ce bill garantira-t-il immédiatement un plus grand nombre de lits d'hôpitaux, une hospitalisation plus longue, un plus grand nombre d'infirmières ou d'aides-infirmières? Or, toutes ces conditions sont nécessaires afin de garantir un régime d'assurance frais médicaux au sens général du terme.

● (9.30 p.m.)

Le présent projet de loi, monsieur l'Orateur, ne prévoit que des contributions qui commenceront dans 20 mois d'ici. Le titre de la mesure devrait donc être changé. Elle ne prévoit pas de soins médicaux, mais seulement les fonds nécessaires aux soins médicaux.

Comment pouvons-nous savoir quelles seront les conditions financières en 1968? Comment le gouvernement peut-il savoir quelles mesures fiscales il voudra bien proposer alors? Comment le ministre du Commerce (M. Winters) peut-il savoir où en seront nos exportations dans 20 mois? Il n'a pas de boule de cristal. Comment le ministre des Finances (M. Sharp) peut-il savoir quelle sera alors la situation financière du pays?

[L'hon. M. Flemming.]

L'hon. M. Winters: Je pourrais vous dire comment j'aimerais que la situation soit.

L'hon. M. Flemming: Nous aimerions tous le faire, mais la question n'est pas là. Nous espérons tous que les efforts du ministre en vue de stimuler les exportations seront couronnés de succès. J'ajouterais que je fais tout mon possible en ce sens, en achetant des produits canadiens.

Si j'avais une critique à formuler au sujet du projet de loi ou du gouvernement, monsieur l'Orateur, je dirais que la mesure est trop générale. On ne s'est pas assez arrêté au détail de tous les éléments des soins médicaux. On n'en a pas discuté avec les représentants des provinces de façon à présenter un régime uniforme et acceptable par toutes les provinces, un régime complet et minutieusement conçu auquel contribuerait le gouvernement du Canada.

Il y a aussi la question des services à inclure dans le régime et de ceux qu'il faudrait exclure. Certains députés se sont montrés favorables à l'admission des services optométriques comme services assurables. Je suis parfaitement d'accord là-dessus. Le député de Moose-Mountain (M. Southam) a traité la chose de façon détaillée. Un de mes commettants m'a signalé dans une lettre que le projet de loi était injuste parce que les services d'un médecin se spécialisant dans l'étude et le traitement des maladies de l'œil, c'est-à-dire un ophtalmologiste, seraient admissibles aux termes du régime, tandis que ceux d'un optométriste ne le seraient pas. J'ai consulté le dictionnaire pour trouver la signification du mot «optométrie». Voici ce qu'on disait: «examen scientifique de l'œil destiné à révéler maladies ou défauts; prescription de lentilles correctives ou d'exercices.»

Le ministre ne doit pas oublier que les besoins des malades devraient primer dans l'esprit des rédacteurs de la mesure; ils devraient aussi primer dans celui des membres du gouvernement au lieu de l'application technique d'une certaine définition de services médicaux. Si des gens voulaient avoir un examen des yeux, ils iraient chez un optométriste de leur choix et le ministre serait le dernier à leur refuser le privilège de consulter une personne qualifiée pour améliorer leur état, but de leur visite.